

Nombre de membres

en exercice: 13

Présents : 08

Votants: 09

Séance du 09 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit et le neuf janvier 19 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée le 09 janvier 2018, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Michel BISSARDON, Pascal CHEVRIER, Christophe DESCOMBIN, Emmanuel DEVAUX, Monique JOUSSEAU, Guy MOUREAUX, Guy PERRET, Vincent SERVIGNAT

Représentés: Isabelle KHERROUFI par Guy PERRET

Excuses:

Absents: Vincent BUGAUT, Bernard CARDON, Baptiste DELORME et Brigitte JOLY,

Secrétaire de séance: Guy MOUREAUX

Date d'affichage du procès verbal : 22 Janvier 2018

1. LECTURE DU COMPTE RENDU DU 13 NOVEMBRE 2017 :

Lecture par Emmanuel DEVAUX.

Achat du photocopieur auprès de la Société XEROX.

2. AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : modification des statuts de la Communauté de Communes Mâconnais - Tournugeois concernant la suppression de la compétence PLIE et l'élargissement de la compétence "Action sociale communautaire".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour les rajouts ci-dessus à l'ordre du jour.

3. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS - TOURNUGEOIS (DE 2018 001) :

Par délibération en date du 14 Décembre 2017, le Conseil Communautaire a procédé à des modifications statutaires. Le conseil municipal est invité à se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces évolutions de compétences :

- **suppression de compétence :** suite à la fusion de la Mission Locale Jeunes du Mâconnais (MILO), du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Clunisois, Mâconnais, Tournugeois (PLIE) et du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) au sein d'une même association, l'Association pour l'Insertion, le Logement et l'Emploi Sud Bourgogne (l'AILE Sud Bourgogne), le PLIE sera dissout au 31 Décembre 2017.

Par conséquent, le Conseil Communautaire a décidé de supprimer la compétence supplémentaire « Adhésion au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Clunisois-Mâconnais-Tournugeois (CCT) » puisque cette structure n'existera plus au 31 Décembre 2017.

- **élargissement de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »**, à l'ensemble du territoire,

- **ajout de la structure « Centre de loisirs maternel de Tournus (3 – 6 ans) »** qui est gérée par une délégation de service public au même titre que le RAM et le Multi Accueil. Ainsi, la compétence serait libellée comme suit : « Création et gestion des Relais Assistantes Maternelles, des Multi Accueils, de la Micro Crèche et du Centre de Loisirs Maternel de Tournus (3 – 6 ans) » dans le cadre des contrats enfance,

- **ajout de la GEMAPI :** Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations qui deviendra une compétence obligatoire dès le 1^{er} Janvier 2018, il convient donc de l'ajouter aux statuts

Le conseil municipal approuve :

- la suppression de la compétence supplémentaire « Adhésion au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Clunisois-Mâconnais-Tournugeois (CCT) » par 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Guy PERRET qui s'abstient n'ayant pas connaissance des éléments financiers qui pourraient découler de cette décision),

- l'élargissement de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » à l'ensemble du territoire communautaire à l'unanimité,
- la prise de la compétence obligatoire "GEMAPI", à l'unanimité : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » qui comprend 4 composantes définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.21-7-I du code de l'environnement :
 - l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
 - l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
 - la défense contre les inondations et contre la mer,
 - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote contre la prise de la compétence "Création et gestion des Relais Assistantes Maternelles, des Multi Accueils, de la Micro Crèche et du Centre de Loisirs Maternel de Tournus (3 - 6 ans)" par la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois dans l'attente de connaître les modalités de financement de cette compétence élargie.

4. AVANCEMENTS DE GRADE 2018 (DE 2018 002) :

Le Maire informe le Conseil que quatre employés peuvent prétendre à un avancement de grade au cours de l'année 2018 (l'ATSEM et les 3 adjoints techniques). Le coût serait d'environ 3 700 € pour l'année 2018 si tous les employés obtenaient leur avancement de grade.

Elle indique que les postes doivent être créés afin de pouvoir transférer les dossiers à la Commission Administrative Paritaire qui statuera sur les demandes d'avancement de grade.

Le Conseil Municipal, décide :

- de créer un poste d'agent spécialisé principal 1ère Classe des Ecoles Maternelles à l'unanimité,
- de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème Classe à l'unanimité,

5. DISSOLUTION DU SYNDICAT DE CYLINDRAGE DE MACON NORD (DE 2018 003) :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5212-33 ;

Considérant que M. le Secrétaire Général de la préfecture de Saône et Loire invite le syndicat de cylindrage Mâcon Nord à engager une procédure de dissolution.

Constatant que, en accord avec l'ensemble des communes :

- Nathalie GUIJARRO, (rédacteur principal) sera mutée à la commune d'AZE au 1^{er} janvier 2018,
- Jean-François LACROIX (agent de maîtrise principal) sera muté à la commune de CHEVAGNY LES CHEVRIERES au 1^{er} janvier 2018,
- Christian DEGRUSSE (agent de maîtrise) sera muté à la commune de ST MARTIN BELLE ROCHE au 1^{er} janvier 2018,
- Alexis COUDERT (agent non statutaire recruté en contrat aidé sous la forme d'un CUI-CAE) en CDD, à échéance du 31 juillet 2018 n'a pas d'affectation connue à ce jour pour cette même date et sera donc licencié

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Entérine la décision de dissolution du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- Sollicite auprès de Monsieur le Préfet de Saône et Loire pour cette même date,
 - l'arrêté de fin d'exercice des compétences du Syndicat,

6. AVENANT AU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE ENTREPRISE FAIVRE POUR LES TRAVAUX DE LA FACADES DE LA MAIRIE (DE 2018 004) :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un devis de 4 257 € TTC de l'entreprise FAIVRE pour des travaux non prévus pour la rénovation des façades de la Mairie et elle demande au Conseil Municipal son accord pour signer celui-ci et créer un avenant au Marché à procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature du devis de l'entreprise FAIVRE pour un montant de 4 257 € TTC.

7. QUESTIONS DIVERSES :

** Lotissement de la Croix Blanche :*

Le lotisseur souhaite 14 lots.

** Réunion commission PLUi :*

Emmanuel DEVAUX fait le compte rendu de cette réunion.

** Présentation travaux En Vallay*

** Commission Communale des Impôts directs :*

Elle aura lieu en Mairie le 06 Mars 2018 à 17 H 00.

** Réunion Commission Voirie :*

Elle aura lieu le 22 Janvier 2018 à 18 H 30.

** Réunion du prochain Conseil Municipal :*

Il aura lieu le Mardi 06 Mars 2018 à 19 H 00.

** Présentation résultats concours photos.*

Le Maire,
Monique JOUSSEAU

